

les autres membres, il refusa de jouer un rôle, si modeste soit-il, dans l'établissement d'un nouvel ordre international. Pourtant, aux leçons tirées de l'échec de la Société des Nations (S.D.N.) se sont ajoutées, en 1945, celles de la Seconde Guerre mondiale : la mise au point des armes atomiques, des missiles téléguidés et des avions à long rayon d'action avaient clairement démontré que les nations dépendaient les unes des autres, qu'aucune d'entre elles ne pouvait sérieusement envisager une politique isolationniste, qu'aucune ne pouvait faire face, par ses propres moyens, à une grande Puissance menaçant de troubler sa sécurité. Les Nations Unies, telles qu'on les concevait, pourraient non seulement accroître la sécurité d'une moyenne Puissance comme la nôtre, mais aussi lui permettre de consolider sa position dans le monde au fur et à mesure qu'elle manifesterait son désir de remplir les obligations contractées envers l'Organisation. C'est bien à cela que pensait notre premier ministre, lorsqu'il demanda, à San Francisco, que l'on accorde plus de responsabilités aux petites Puissances.

Pendant la guerre, le gouvernement avait créé un Comité consultatif sur les problèmes de l'après-guerre. En 1945, les ministres et les hauts fonctionnaires canadiens se faisaient une idée claire du nouveau type d'ordre international qui répondrait aux besoins de leur pays et des tactiques devant leur permettre de poursuivre leurs objectifs dans le climat de rivalité qui régnait alors entre les grandes Puissances. Conscients du fait que l'organisation naissante ne comblerait pas tous leurs désirs, mais prêts à se lancer dans la négociation, ils allaient jouer un rôle dont l'importance dépasserait sensiblement celle de leur pays sur le plan politique.

On avait accusé la Société des Nations dont le Pacte était partie intégrante du Traité de paix signé à Versailles en 1919, de n'être qu'un mécanisme chargé de faire régner une paix fondée sur l'injustice. Il en allait autrement de la Charte des Nations Unies qui, rédigée en 1945 avant la fin des hostilités, était tournée vers l'avenir, sans considération du maintien d'un *statu quo*. Elle devait maintenir la paix et non l'instaurer.

Les Nations Unies ont emprunté deux idées au Pacte de la Société des Nations, à savoir, qu'une guerre offensive est un crime contre l'humanité et que le devoir de tous les membres est de collaborer à l'élaboration des